

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

1/ LES AVIS DU CESCE RENDUS SUR REQUETE DE LA COLLECTIVITE (consultables sur le site internet du CESC : www.cesce-stbarth.org)

- Avis pour le Conseil Territorial du 8 février 2019 sur le Débat d'Orientation Budgétaire
- Avis du 27 février sur l'étude d'impact environnemental jointe à la demande de permis de construire déposée pour « The Collection Flamands »
- Avis du 14 mai sur le projet de modification de la carte d'urbanisme mis à la disposition du public du 7 au 24 mai 2019.
- Avis du 27 mai sur l'étude des incidences sur l'environnement du projet de construction Autour du Rocher
- Avis pour le Conseil Territorial du 12 juillet 2019 sur le point 8 : Acquisition du Brigantin par la Collectivité
- Avis du 29 août 2019 sur le dossier d'étude d'impact du projet de reconstruction de l'hôtel Emeraude à Saint-Jean
- Avis pour le Conseil Territorial du 20 décembre 2019 sur le point 12 : Modifications des dispositions du Code des Contributions relatives à la Contribution Forfaitaire Annuelle des Entreprises et à la Taxe de Séjour

2/ LES TRAVAUX ET REFLEXIONS DU CESCE

A. LES CONCLUSIONS DE L'ETUDE SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SON IMPACT ECONOMIQUE : ANALYSE, ENJEUX ET PERSPECTIVES - FEVRIER 2019

Au printemps 2018, dans la continuité des travaux sur la transition énergétique et sur la mobilité, la Commission Aménagement du Territoire du CESCE, présidée par Pierre-Marie Majorel, lançait une nouvelle étude sur « l'aménagement du territoire à Saint-Barthélemy et son impact économique : analyses, enjeux et perspectives » avec l'appui du cabinet Verso Consulting.

Pendant plus de 8 mois de travail, le CESCE, avec l'appui du Cabinet Verso Consulting, a :

1. Réalisé un état des lieux quantitatif et qualitatif de la situation économique et sociale de Saint-Barthélemy
2. Analysé les principaux leviers de l'attractivité de l'île
3. Projeté la situation de l'île à l'horizon 2030 avec la conception de scénarios décrivant les avenir possibles à plus de 10 ans et les risques encourus par Saint-Barthélemy

Cette réflexion, alimentée par l'organisation d'ateliers de co-construction fondés sur la méthode du scénario planning ont permis de dégager des recommandations et des pistes d'actions concrètes pour éclairer la Collectivité dans son action publique. Chacune des recommandations se structure autour d'une ambition majeure :

Entretien la rareté et les valeurs d'exception de Saint-Barthélemy :

- En replaçant le tourisme d'excellence au cœur de son modèle économique ;
- En apaisant les tensions exercées par la densification, sur le territoire et son environnement ;
- En fixant des standards de qualité, déclinés à tous les domaines ;
- En renforçant les outils de pilotage, de décision et de contrôle de la Collectivité territoriale.

Le 14 février 2019, l'étude a été présentée au public à la capitainerie.



B. LA PARTICIPATION AU GRAND DEBAT NATIONAL - FEVRIER 2019

Représentant de la société civile, tous les CESER de France ont été sollicités par le Gouvernement pour participer au Grand Débat National.

Ainsi, le CESCE a mis en place, tout au long du mois de février 2019, des permanences (du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h30) dans ses locaux afin que la population de Saint-Barthélemy puisse venir s'exprimer dans le cadre du Grand Débat National.

Pour chacun des 4 thèmes de débat proposés par le Gouvernement (La transition écologique, la fiscalité et les finances publiques, la démocratie et la citoyenneté et l'organisation de l'état et des services publics) les supports nationaux avaient été mis à la disposition du public pour qu'il donne un avis.

En outre, chacun pouvait également s'exprimer librement sur des thématiques locales.

Force a été de constater que le grand débat national n'a pas su mobiliser les habitants de Saint-Barthélemy.

L'unique contribution à la consultation au format national a été transmise au référent régional du Grand Débat National à la Préfecture.

D'autres contributions apportées sur des problématiques plus locales ont fait écho à l'étude du CESCE sur l'aménagement du territoire et son impact économique et les idées exprimées ont confirmé, pour la grande majorité, celles qui avaient été proposées au cours de l'atelier de

concertation organisé les 18 et 19 octobre 2018 dans le cadre de l'étude sur l'aménagement du territoire.

C. LE LANCEMENT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT - JUILLET 2019

Au cours de l'Assemblée Plénière de juillet, les conseillers ont voté la constitution d'une commission « environnement ».

Elle est présidée par la Conseillère Hélène Girardeau et composée de Rudi Laplace, de Pierre-Marie Majorel et Antoine Querrard.

L'objectif de cette démarche est de construire, au sein du CESCE, une vision globale du secteur de l'environnement à Saint-Barthélemy et des problématiques environnementales et de servir de levier pour que les efforts de toutes ces associations soient mieux compris et suivis.

Dans ce cadre, la Commission « Environnement », organise, depuis le mois d'octobre 2019, des entretiens avec les associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Ces rendez-vous s'articulent autour de 3 axes :

- Définition donnée à l'environnement
- Actions en cours et à venir
- Les grandes problématiques environnementales de Saint-Barthélemy et les enjeux

En fonction des éléments collectés, le CESCE pourra ensuite décider de proposer ou non un plan d'action à la Collectivité.

D. LA CONTRIBUTION AU PACTE PRODUCTIF 2025 – VOLET NUMERIQUE - AOUT 2019

Le 24 juillet 2019 le secrétariat d'Etat chargé du numérique sollicitait le CESCE de Saint-Barthélemy par l'intermédiaire de son président, et l'invitait, en concertation avec les acteurs économiques locaux, à transmettre ses réflexions et ses propositions sous forme de synthèse à la présidente du groupe de l'outre-mer du CESE, Madame Inès Bouchaut-Choisy, désignée pour coordonner les consultations pour les territoires ultramarins, avant le 25 septembre 2019.

A réception de ce courrier, le président Majorel l'a transmis aux membres du Bureau afin qu'ils réfléchissent sur le sujet et produisent une synthèse de leurs réflexions.

Le document, validé par l'ensemble des conseillers, a été transmis le 19 août 2019 à Mme Ines Bouchaut-Choisy en charge de coordonner les consultations pour les territoires ultra marins.

Dans sa synthèse, le CESCE a, dans un premier temps, affirmé puis démontré que le déploiement, voulu par la Collectivité, d'un réseau de fibre optique et le développement d'une économie numérique représentaient une opportunité pour Saint-Barthélemy.

Il a ensuite prévenu qu'il existait toutefois des limites au développement de l'économie numérique d'ordre technique et contextuelle propres à l'île et a, pour terminer, insisté sur la nécessité de mettre en place des filières de formation dans les filières numériques.

E. LE LANCEMENT DE LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'EMPLOI - SEPTEMBRE 2019

En septembre 2019, le président Majorel a souhaité lancer cette nouvelle commission afin d'anticiper et réfléchir aux voies possibles, à Saint-Barthélemy pour pallier la baisse des emplois dans le secteur du BTP et s'adapter aux transformations numériques (IA, objets connectés...).

Dans ce cadre, le CESCE, qui est très attaché à la question de l'avenir des jeunes, réalisera une étude qui aura pour objet, dans un premier temps, de dresser un diagnostic de la situation de l'emploi sur l'île, et dans un second temps, d'identifier les avenir possibles et formuler des propositions pour anticiper les mutations du travail, développer de nouveaux relais de croissance et favoriser l'emploi des jeunes de l'île dans de nouvelles voies.

F. LES CONCLUSIONS DE L'ETUDE SUR L'ENCADREMENT DES LOYERS - DECEMBRE 2019

Le logement et notamment le niveau des loyers, hors de portée d'une grande partie de la population, est une des principales difficultés à laquelle l'île est confrontée.

Cette situation crée des tensions sociales et de voisinage, met des entreprises en difficulté, rendant certains emplois, pourtant essentiels à la vie de l'île, très difficiles à pourvoir.

Dans ce contexte, la Collectivité a souhaité engager une réflexion sur des mesures de nature à stopper ces excès et étudier de manière approfondie la possibilité d'un encadrement des loyers.

Pour ce faire, par courrier en date du 27 novembre 2018, elle a saisi le CESCE pour qu'il conduise, conjointement avec Madame Marie-Angèle Aubin, élue, membre du Conseil Exécutif, une étude sur les aspects juridiques, économiques et sociaux d'un tel encadrement.

Très vite, le CESCE a relevé que la mise place d'un tel dispositif semblait particulièrement complexe à mettre en œuvre Saint-Barthélemy : la détermination d'un loyer de référence qui dépend d'un grand nombre de critères (type de logement, localisation, taille, âge du bâtiment...), la nécessaire classification exhaustive des biens, un système de contrôle efficient et efficace, des effets qui en pratique sont ponctuels parfois même pervers et un mécanisme qui ne correspond finalement pas à la mentalité des élus locaux et des habitants de l'île attachés au libre marché et hostiles à la réglementation excessive.

Le CESCE a ensuite mené une réflexion plus générale sur la question du logement à Saint-Barthélemy afin d'anticiper et de réfléchir à des solutions visant à améliorer la situation actuelle et à atténuer les tensions dans le domaine logement.

Ainsi, au cours de ces derniers mois, les membres du CESCE ont amplement travaillé sur le sujet afin d'identifier un faisceau de mesures possibles et qui, mises en commun, devraient être de nature à apaiser l'extrême tension opérée sur les prix des loyers.

Le 03 décembre 2019, le CESCE de Saint-Barthélemy remettait son étude sur "l'encadrement des loyers - les voies possibles vers un marché du logement plus équilibré", au président de la Collectivité.

Le dossier complet est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.cesce-stbarth.org/images/demo/default/content/2019---ETUDE-ENCADREMENT-DES-LOYERS.pdf>

3/ LES MISSIONS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT

Le président Majorel s'est rendu à 2 reprises au Palais d'Iéna à Paris afin de participer aux Assemblées plénières de CESER de France des mois de février et mai. Il a ainsi pu exposer l'activité du CESCE de Saint-Barthélemy et participer à la réflexion sur l'avenir des CESER.

En outre, le président Majorel a proposé à l'Assemblée des CESER de France la mise en place d'une commission des outre-mer sur les risques liés au dérèglement climatique et leurs conséquences sur les modèles économiques de ces régions.

Le 24 mai 2019, c'est devant les élèves de la mini-school de Saint-Barthélemy que le président Majorel présentait les travaux du CESCE. Les jeunes se sont montrés particulièrement intéressés par les problématiques liées à la mobilité mais aussi par les questions de l'aménagement du territoire et de la construction.

4/ LA VIE INTERNE DU CESCE

A. LA NOUVELLE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DU CESCE - JANVIER 2019

Depuis le 1^{er} mars 2019, les principes de gestion budgétaire et comptable publics s'appliquent pleinement au CESCE. Ainsi, le CESCE est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Si le président du CESCE demeure l'ordonnateur (il prescrit les opérations financières), il revient au comptable public de contrôler et d'exécuter les opérations financières.

Dans le cadre de cette nouvelle gestion financière et comptable, l'Assemblée délibérante du CESCE a adopté 5 délibérations dont le bureau du contrôle de légalité de la préfecture a été rendu destinataire.

- ✓ 1 délibération relative aux délégations de l'assemblée constitutive au président du CESCE
- ✓ 1 délibération relative aux modalités de remboursement des frais de mission du président du CESCE
- ✓ 1 délibération relative aux montants des indemnités du président, des membres du bureau et des conseillers du CESCE
- ✓ 1 délibération relative à l'acte constitutif d'une régie d'avances pour le compte du CESCE accompagnée de la décision portant nomination du régisseur titulaire.
- ✓ 1 délibération relative au budget primitif 2019 du CESCE
- ✓ 1 délibération relative aux durées d'amortissement des immobilisations
- ✓ 1 délibération relative au budget supplémentaire du CESCE pour 2019

B. LE RENOUVELLEMENT DU CESCE ET L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU - MAI 2019

En application de :

1. L'Arrêté du ministre des outre-mer en date du 17 décembre 2018 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint-Barthélemy ;
2. L'Arrêté du ministre des outre-mer en date du 17 décembre 2018 désignant les personnalités qualifiées au fonctionnement du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint-Barthélemy ;
3. L'Arrêté préfectoral 2019 – 190 du 20 mai 2019 constatant la désignation des représentants des activités économiques et des représentants des activités sociales, culturelles et environnementales de la Collectivité au sein du Conseil Economique, Social, Culturel et Environnemental de Saint-Barthélemy ;

La séance de renouvellement du CESCE était organisée le 31 mai 2019 en Salle du Conseil de l'Hôtel de la Collectivité en présence de Monsieur Le Président Bruno Magras et de Madame la Préfète Déléguée, Sylvie Feucher.

Le nouveau CESCE est composé comme il suit :

Dispositions de l'Arrêté du 17 décembre 2018 relatif à la composition et au fonctionnement du CESCE de Saint-Barthélemy	Membres désignés – Arrêté préfectoral du 20 mai 2019
I. Activités économiques	
1 membre par le CTTSB	François TRESSIERES
1 membre par la Chambre Economique Multi professionnelle (CEM)	Thierry DUTOUR
1 membre par Associations représentant les métiers du commerce	-
1 membre par Association des métiers du BTP	Lionel LAPLACE
1 membre par Association des Hôteliers	Pascale MINARRO-BAUDOIN
1 membre par Association des restaurateurs	Jean-Claude DUFOUR
1 membre par l'association représentant les professions libérales	Pierre KIRSCHER
II. Activités sociales, culturelles et environnementales	
1 membre par Association des jeunes ouvriers et étudiants (AJOE)	Rudi LAPLACE
1 membre par les associations culturelles et sportives de quartier	Anita VERNOUX-GREAUX
1 membre par les associations œuvrant dans le domaine de l'environnement	Hélène GIRARDEAU
1 membre par l'association Amitiés Saint-Barthélemy-Suède (ASBAS)	Denis DUFAU
1 membre par l'association des retraités de Saint-Barthélemy	Maxime GUIBERT
III. Personnalités qualifiées	
3 nommées par le Ministère des Outre-mer	
Arrêté du 17 décembre 2018 du MOM portant désignation des personnalités qualifiées	Pierre-Marie MAJOREL
	François PECARD
	Antoine QUERRARD

Outre l'installation du nouveau CESCE, cette séance avait pour objet l'élection du président et celle des membres du Bureau.

Ainsi, à l'issu du scrutin, **Pierre-Marie Majorel** a été réélu Président. **Pascale Minarro-Baudouin** et **Antoine Querrard** ont été élus vice-président(e)s. **Rudi Laplace** a été élu Trésorier/Questeur et **François Tressières**, Secrétaire.

En application des dispositions de l'article LO 6323-1 de la Loi Organique, les membres du Conseil Economique, Social et Culturel sont désignés pour cinq ans.